



Hausse des impôts après un PACS

Par **emilys**, le **20/11/2015** à **22:20**

Bonjour,rnrnNous sommes Pacsé avec mon partenaire depuis déc 2013 et avons eu la très mauvaise surprise de voir nos impôts augmenter de plus de 2.000 € sur notre déclaration commune des revenus par rapport aux déclarations séparées faites jusqu'à l'année passée. En 2014 j'avais d'ailleurs maintenu la déclaration séparée vu que c'était encore possible.rnMon partenaire est auto entrepreneur et propriétaire de 2 biens. J'étais en recherche d'emploi sur cette période et je suis également propriétaire d'un troisième bien immobilier.rnLe comptable de mon partenaire ne voit pas d'erreur à priori dans notre déclaration mais tout le monde s'accorde à dire qu'il est impossible que nous payions plus alors que nous nous sommes pacsés.rnrnQu'en pensez vous? Se peut il que ce soit un cas particulier ?rnrnD'autre part, ne sachant plus vers qui nous tourner pour avoir des informations fiables, j'envisage de montrer notre dossier à un avocat fiscaliste sur notre département mais les honoraires étant de 150 € ht de l'heure, pensez vous que ce genre de problème puisse être résolu sur 1 RDV ?rnJe vous remercie pour votre aide.rnrnBien cordialement.

Par **morobar**, le **21/11/2015** à **08:16**

Bonjour,rnJ'en pense que plutôt que de consulter un avocat fiscaliste, je me déplacerai au centre des impôts et demanderais à un contrôleur d'expliquer cette hausse.rnVous serez bien reçue et traitée conformément au droit fiscal.

Par **alterego**, le **21/11/2015** à **11:10**

Bonjour,

Vos informations sont très insuffisantes pour apprécier l'imposition ou une éventuelle non imposition.

Il peut y avoir une erreur des services fiscaux (on ne peut l'écarter totalement) ou une erreur dans votre déclaration commune (plus vraisemblable).

Certains dispositifs fiscaux peuvent jouer en défaveur des déclarations communes.

Enfin, je vous invite à suivre le conseil de **morobar** : déplacez-vous à votre SIP en espérant que vous ne tombiez pas sur des queues interminables comme c'est le cas chez nous.

Cordialement

Par **emilys**, le **22/11/2015** à **20:58**

Merci pour vos conseils je vais commencer par ça

Par **Lag0**, le **23/11/2015** à **08:17**

Bonjour,

Vous pouvez faire des simulations sur le site des impôts, vous verrez déjà si cette simulation donne le même résultat que ce qui vous est demandé. S'il y a différence, ce sera déjà une piste...